

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le sept du mois de février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du premier courant s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André CAPMARTY. Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs André CAPMARTY, Patrick GAGEAT, Roger PERNET, Pierre Yves de BECO, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Renée SCIBRAVY, Fabien SCHMITT, Dominique TALBOURDET,

POUVOIRS : De M Éric COULON à M André CAPMARTY,

SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabien SCHMITT

Monsieur le Maire remercie les participants et constate que le quorum est atteint.
L'Assemblée peut valablement délibérer.

COMMISSION DES FINANCES DESIGNATION MEMBRE SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 29 Mars et 29 Avril 2014 portant constitution et composition de la commission des Finances.
Propose d'adjoindre Monsieur Fabien SCHMITT, par ailleurs membre titulaire de la CAO, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable et associe Monsieur Fabien SCHMITT, Conseiller municipal, à la Commission des Finances.

DELEGATION DE TRAVAUX EP PROGRAMME 2019

Hameau du Vezoult/Rue Grande/Armoire GRA et Armoire Espérance

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune de NOYEN SUR SEINE est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières

- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public :
 - ✓ Route du Vezoult – remplacement de mât et luminaire
 - ✓ Rue Grande – création point lumineux sur poteau existant et extension de réseau aérien
 - ✓ Remplacement armoire EP « GRA »
 - ✓ Remplacement armoire EP « ESPERANCE »
- **DEMANDE AU SDESM** de lancer les études et les travaux concernant le réseau d'éclairage public :
 - ✓ Route du Vezoult – remplacement de mât et luminaire
 - ✓ Rue Grande – création point lumineux sur poteau existant et extension de réseau aérien
 - ✓ Remplacement armoire EP « GRA »
 - ✓ Remplacement armoire EP « ESPERANCE »

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à

- ✓ Route du Vezoult – remplacement de mât et luminaire – 2053.20 ttc-
- ✓ Rue Grande – création point lumineux sur poteau existant et extension de réseau aérien 1 566.00 ttc
- ✓ Remplacement armoire EP « GRA » - 4402.20 ttc
- ✓ Remplacement armoire EP « ESPERANCE – 4 451.99 ttc

Soit un total de 12 473.39 ttc, subventionnable à hauteur de 4508.00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire fait état de l'avancée des travaux de la Commission d'Appel d'Offres, portant sur le dossier de réhabilitation du local infirmier. Précise que les résultats définitifs seront disponibles courant semaine prochaine et seront soumis pour avis lors du prochain conseil municipal.

NOYEN SUR SEINE LE 21 Février 2019

Le Maire
André CAPMARTY

